Pour la réforme de l'enseignement primaire

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **36 (1907)**

Heft 18

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

10° Toute leçon de dessin a : *a*) une base théorique : ce sont les principes de la géométrie ; *b*) une base intuitive : c'est l'objet à dessiner.

11° La règle n'est employée que dans le dessin géométrique.

12° L'emploi des crayons en couleur est recommandé, surtout au cours inférieur. (*A suivre.*)

Pour la réforme de l'enseignement primaire

L'infatigable directeur des écoles de la ville de Berne, M. Bolsiger, déposait, le 26 janvier 1907, sur le bureau du « synode scolaire » bernois, une motion tendant à faire étudier un rajeunissement, une transformation du programme et de l'organisation scolaires du canton. Avec l'ardeur et l'énergie qu'on lui connaît, M. Bolsiger n'eut pas de peine à faire voter sa proposition. Une sous-commission fut nommée qui vient de terminer son travail. Et voici les points où elle juge qu'une réorganisation s'impose :

1° La formation corporelle et les exercices pratiques (gymnastique, jeux, dessin, ouvrages manuels, enseignement ménager) doivent comprendre environ un tiers des heures de classe ;

2° Les heures de travail manuel doivent être comprises dans le minimum obligatoire des heures de classe (800 et 900 par an) ;

3° Il y a lieu de rendre obligatoire les branches suivantes :

a) Le travail manuel pour les garçons, dans les villes et les contrées industrielles ;

b) Les occupations agricoles pour les garçons des campagnes ;

c) La gymnastique et les jeux pour les filles de tous les cours ;

d) L'enseignement ménager (cuisine, buanderie, repassage, jardinage) pour les filles de la dernière année scolaire ;

4° L'enseignement des enfants des trois premières années scolaires ne commencera jamais avant 8 h. du matin ;

5° Il faut veiller à ce que les enfants dorment pendant le temps absolument requis par leur âge (9 h. au minimum) ; ils ne doivent point faire de travaux longs ou pénibles avant la classe du matin ;

6° Il faudra tenir compte, dans la distribution des jours de congé, du besoin de repos de l'enfant tout d'abord, et non seulement des nécessités domestiques (travaux de la campagne, etc.) ;

7° Au Nouvel-An, il faut que les classes s'interrompent pendant une semaine au moins ;

8° Dans le programme de la classe élémentaire, la couture et le tricotage ne doivent trouver place qu'au cours de la seconde année ;

9° Il faut distribuer le programme actuel du calcul de telle façon que les premières années scolaires soient déchargées ;

10° L'enseignement de la religion dans les classes élémentaires utilise, comme matière, des récits et des exemples appropriés à la perception enfantine ;

11° Les exercices de dessin (esquisses, linéaments d'objets usuels, de plantes, de bêtes), de travail manuel (modelage, etc.) sont rattachés aux leçons d'intuition, de même que la lecture et l'écriture ;

12° L'enseignement du chant dans les classes inférieures consiste essentiellement dans le chant de morceaux simples dans l'intervalle d'un octave, avec quelques exercices rythmiques et méthodiques qui ont pour but de provoquer la sûreté et la pureté de l'émission du son ;

13° L'enseignement de la gymnastique consiste, dans les classes inférieures, en jeux et en mouvements ;

14° Où la multiplicité des classes le permet, il serait bon d'introduire, spécialement pour les branches techniques, un enseignement spécial à tendance professionnelle ;

15° Afin d'atteindre les buts qui sont proposés, il est nécessaire que les écoles soient pourvues du matériel convenable ;

16° Le plan d'études est à réorganiser dans le sens des thèses précédentes. (*Berner Schulblatt.*)

Les résultats de l'école actuelle

Quand on considère le nombre considérable d'articles de journaux et de revues, dans lesquels il est question de réformes pédagogiques, on est tenté de croire que le système actuel provoque de nombreux mécontentements. Les théories succèdent aux théories et chaque auteur émet des propositions, dont quelques-unes seulement attirent l'attention des lecteurs. On est convaincu que l'école idéale, parfaite, n'existe pas encore ; les pédagogues multiplient les expériences, proposent des méthodes, prônent l'efficacité de nouveaux procédés, s'efforcent enfin de fixer les divers points sur lesquels doit porter la réforme souhaitée.

Les motifs pour lesquels on est peu satisfait du système actuel, sont de nature différente.

Les uns sont d'ordre physique. Le corps de l'enfant a besoin de mouvement ; le repos prolongé nuit au développement harmonique des organes. La nature s'affaiblit faute d'exercices et elle